



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Ferréol-les-Neiges**

Province de Québec  
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE DANS LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS, L'HÔTEL DE VILLE, 33, RUE DE L'ÉGLISE, LE 11 MAI 2015, À 18H45, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME PARISE CORMIER, MAIRESSÉ.**

Sont présents : Mesdames Louise Thouin et Parise Cormier et messieurs Léopold Michel, Mark Cardwell et Robert Pilote.

Invité : Monsieur François Drouin, directeur général.

Secrétaire d'assemblée : Monsieur Martin Leith, secrétaire-trésorier.

Réflexion Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

Rés. #15-119  
Avis de convocation Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux acceptent l'avis de convocation, tel que rédigé.

Rés. #15-120  
Permis PIIA Attendu que des demandes de permis ont été déposées pour des projets soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que ces demandes rencontrent les objectifs et les critères du règlement sur le PIIA;

Attendu que les demandes respectent les dispositions du règlement de zonage #88-184;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis, le 5 mai 2015, des recommandations favorables à ces demandes de permis;

En conséquence :

Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux acceptent les recommandations du comité consultatif d'urbanisme d'accorder un permis de construction pour les projets suivants :

Adresse	Type de demande	Recommandations CCU
76, rue de Nagano	Construction résidence unifamiliale isolée	#15-62
96, rue du Rocher	Construction résidence unifamiliale isolée	#15-63
50, rue de la Colline	Construction résidence unifamiliale isolée	#15-64
123, rue du Marais	Modification de plan	#15-65
179, rue du Boisé	Agrandissement	#15-66
71, rue de la Butte	Bâtiment complémentaire	#15-67
95, rue des Granges	Modification de plan	#15-68

Rés. #15-121  
Entente de Attendu l'entente relative à l'acquisition de l'Aréna des Montagnards, ainsi que sa gestion en commun signée le 1er mai 1985;



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Ferréol-les-Neiges**

gestion en  
commun de la  
Régie  
Intermunicipale  
de l'Aréna de  
la Côte-de-  
Beaupré

Attendu que cette entente a été concrétisée par la constitution d'une régie intermunicipale appelée « Régie Intermunicipale de l'Aréna de la Côte-de-Beaupré », laquelle entente a été approuvée par le Ministre des Affaires municipales le 13 mai 1985 et entrée en vigueur le jour de la publication de l'avis dans la Gazette officielle du Québec (p. 2658), soit le 25 mai 1985;

Attendu que les villes et municipalités participantes à l'entente ont toutes, d'un commun accord, décidé de renouveler l'entente avec modifications le 6 avril 2005, laquelle entente a reçu l'accord de la ministre Madame Nathalie Normandeau le 18 mai 2005 sans qu'il soit nécessaire d'adopter un nouveau décret ou de modifier le décret de 1985;

Attendu que les villes et municipalités participantes à l'entente ont toutes, d'un commun accord, décidé de renouveler l'entente sans modification le 18 mai 2010 et cela jusqu'au 17 mai 2015;

Attendu que la municipalité de l'Ange-Gardien a décidé de ne pas renouveler d'entente et a, à cet effet, fait parvenir une résolution à chaque municipalité participante les informant de sa décision ; (résolution numéro 13-10-7907 du 1er octobre 2013);

Attendu que les autres municipalités parties à l'entente ont décidé d'un commun accord de signer une nouvelle entente ayant les mêmes objectifs et prévoyant le maintien de la Régie;

Attendu les pouvoirs que possède chaque partie aux présentes en vertu de la Loi sur les cités et villes et du Code municipal du Québec;

Attendu qu'il y a lieu d'autoriser la signature de la nouvelle entente tant par la maire, madame Parise Cormier, que par le secrétaire-trésorier, monsieur Martin Leith;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Mark Cardwell et unanimement résolu ;

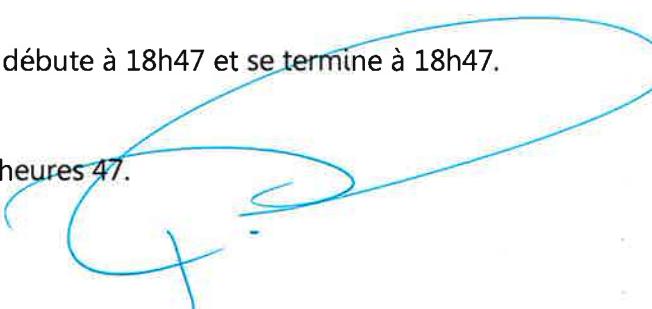
Que le Conseil autorise la maire, madame Parise Cormier et le secrétaire-trésorier, monsieur Martin Leith, à signer la nouvelle entente relative à la gestion en commun de l'Aréna de la Côte-de-Beaupré, dont un exemplaire est joint à la présente résolution.

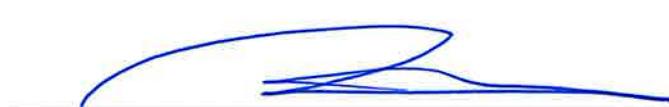
Période de  
questions

La période de questions débute à 18h47 et se termine à 18h47.

Fin de la  
séance

Levée de la séance à 18 heures 47.

  
Parise Cormier, maire

  
Martin Leith, secrétaire-trésorier